

CONSEILS DE POSE & PRINCIPE D'UTILISATION DES LAMES LAMEO®

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET STOCKAGE / Les composants de la gamme LAMEO® sont un mélange de bois et de polyéthylène haute densité, réalisé par extrusion et considéré comme un matériau de synthèse donc non conventionnel avec une tolérance dimensionnelle de +/- 5%. Ces lames sont prévues pour un usage piétonnier en extérieur et ne peuvent en aucun cas être utilisées en structure ou en bardage. Nos lames peuvent supporter une charge uniformément répartie de 490 kg/m² en lame XTRA à 1000 Kg/m² en lame FATBOY, il est nécessaire de discuter avec votre revendeur de l'utilisation finale du produit (Particulier ou professionnel) afin de vous procurer la gamme adaptée à vos besoins. 48h avant le début du chantier, mettre les lames sur une surface plane (soutenues sur toute leur longueur) à l'abri de la lumière (Film opaque) et de l'eau. Transporter les lames à chant. Il est formellement déconseillé d'installer une terrasse si la température extérieure est inférieure à 10°C.

PREPARATION DU TERRAIN / Afin d'assurer la bonne évacuation des eaux et d'éviter des zones de rétention, il est important de prévoir une pente de 10mm par mètre linéaire dans le sens de la longueur des lambourdes. La terrasse doit idéalement reposer sur un sol plat en pente (dalle béton plane sans creux, ragréage si nécessaire). Elle peut aussi reposer sur plots ou sur un sol compacté (empierrement sur sable et géotextile). Pour ce type de montage, les lambourdes doivent impérativement reposer sur des cales d'assise en béton plein afin d'éviter des tassements différentiels. Pour plus d'informations, il est conseillé de consulter le guide des terrasses en bois édité par le commerce du bois.

POSE DES LAMBOURDES / Afin d'assurer une ventilation nécessaire, les lames ne doivent jamais reposer sur le sol mais sur des lambourdes en pin traité classe 4 CTB+ ou tout autre bois ou matériau répondant à cette norme d'une hauteur minimum de 5,5cm. Selon DTU en vigueur, les lambourdes doivent être protégées par la mise en place d'une bande bitumée sur la face supérieure.

ANGLE LAMBOURDE / LAME	90°	45°
usage privé	40 cm	30 cm
usage public intensif	35 cm	25 cm

ENTRE AXE MAXIMAL ENTRE 2 LAMBOURDES :

POSE DES PROFILES

Espacement entre les lames /

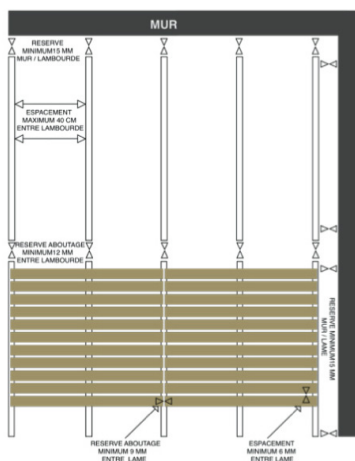
Pour prévenir les dilatations dues aux écarts de température et permettre l'évacuation de l'eau, de la neige ou des déchets organiques, les espacements suivants doivent être impérativement respectés :

- Entre les cotées des lames : 6 mm
- Entre l'extrémité d'une lame et un mur ou obstacle : 15 mm
- Pour l'aboutage : 6 mm

Le respect de ces espacements correspond aux conditions de garantie du produit. Coefficient de dilatation pour tout calcul complémentaire : 0,038mm/m/°C

0 → 20 °C : 6,5 mm; 20 → 25 °C : 4,5 mm; 25 → 30 °C : 2,5 mm;

→ 30 °C : 0,5 mm - pose quasi à joints vifs. ⚠ Pose déconseillée → 35 °C



PLINTHES DE FINITION /

Une fois toutes les lames fixées, égalisez dans les longueurs à la scie circulaire puis fixez les plinthes de finition à l'aide de vis inox (pré-perçage) sur les lambourdes du périmètre en respectant un espace de 6mm pour la dilatation.

Un espacement de 30cm entre chaque vis assure une bonne tenue. Prévoir des trous oblongs de 15mm pour permettre la dilatation du bandeau.

INFO PRATIQUE /

En cas d'éléments encastrés dans la terrasse (poteaux, spots,...), prévoir un jeu de dilatation d'au minimum 15mm. Ne pas utiliser les lames pour réaliser des points d'ancrage (fixation de bâches, lampadaires,...) Pour les abris de piscine, les poteaux ne doivent pas reposer sur les lames non structurales.

Les roues doivent reposer sur des rails pour ne pas poinçonner. Il est déconseillé de complètement fermer la terrasse, si possible laisser libre un côté afin d'assurer une meilleure ventilation en dessous de votre terrasse.

POSE DES PROFILES

Pose du platelage /

Quel que soit le type de montage choisi, l'assemblage des lames est simple.

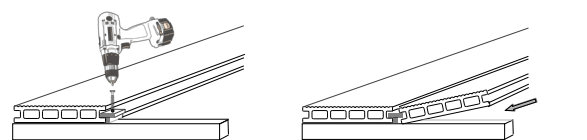
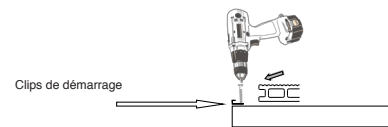
Il faut les poser perpendiculairement aux lambourdes.

Assemblez les lames au fur et à mesure avec les pièces de jonctions et les vis inoxydables fournies (clip de démarrage, de fin et d'attache). Chaque lame doit être fixée à chaque intersection de lambourde par un clip d'attache LAMEO®.

Les extrémités des lames doivent reposer impérativement sur une lambourde et y être fixée au moyen d'un clip d'attache pour éviter tout porte à faux ou relèvement possible des extrémités.

Attention au couple de serrage : vous devez serrer doucement afin de plaquer le clip et maintenir les lames, mais sans exercer un couple de serrage élevé afin d'éviter la casse de la tête de vis.

Schéma de montage des lames



1
Espace entre les lames à respecter

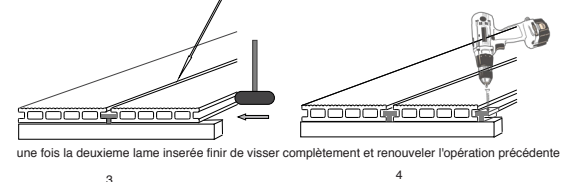
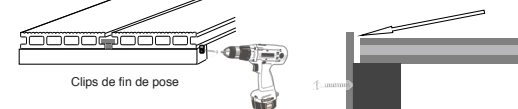


Schéma de montage des plinthes

Espace lame / plinthe à respecter



CONSEILS & ENTRETIEN /

Laver la terrasse à l'eau au balai brosse ou haute pression une fois par an. Les lames LAMEO® ne sont pas sujet au vieillissement et ne nécessitent aucune protection particulière. Utiliser une lame métallique pour nettoyer les espacements entre les planches afin de conserver une bonne évacuation de l'eau. Ne pas utiliser de solvants. En cas de tâches, il est important d'agir au plus vite. Pour un nettoyage standard utiliser des produits contenant un détergent doux dilué.



GARANTIE GAMME TERRASSE LAMEO®

LAMEO® garantit à l'acheteur qu'au cours des dix (10) années suivant l'achat initial, et dans des conditions de pose (*se référer à la notice*), d'utilisation et d'entretien normales excluant toute cause extérieure, les produits de terrasse en composite LAMEO® ne se fendront pas, ne craqueront pas, ne formeront pas d'échardes, ne pourriront pas et ne feront pas l'objet de dommages structurels dus aux termites.

Si un défaut survient au cours de la période de garantie, l'acheteur en avertira immédiatement LAMEO® par écrit. La garantie ne deviendra effective qu'après validation de la réclamation par LAMEO®. L'acheteur devra joindre à son courrier une description du défaut invoqué ainsi qu'une preuve d'achat. Après la notification du problème par l'acheteur et la validation de la réclamation par LAMEO®, LAMEO® procédera :

- Au remplacement des produits LAMEO® défectueux par des produits LAMEO® non défectueux,
- À leur substitution par un produit de remplacement LAMEO® que nous jugerons de valeur et de qualité comparable.

Le choix de l'option à prendre restant du ressort exclusif de LAMEO®.

LAMEO® se réserve le droit de suspendre à tout moment la disponibilité de n'importe quel produit LAMEO®.

Les frais occasionnés par l'enlèvement des produits défectueux ou par le placement de produits de remplacement ne sont pas couverts par la présente garantie. Aucun coût supplémentaire n'est couvert par la garantie et LAMEO® s'en décharge expressément.

LAMEO® ne garantit pas et ne peut être tenue responsable et aucune garantie implicite ne sera réputée couvrir tout dommage imputable à :

- La mauvaise installation des produits LAMEO® et/ou le non respect des consignes de pose fournies lors de l'achat.
- Le non respect des règles édictées par les DTU en vigueur ou les préconisations des organismes professionnels (Type FCBA, CSTB,)
- Les impacts d'objets étrangers, incendie, tremblement de terre, inondations, coups de foudre, grêle, ouragans ou d'autres pertes ou catastrophes naturelles.
- Mouvements, distorsion, effondrement ou affaissement du terrain ou de la structure où le produit est installé.

Les produits LAMEO® ne sont pas garantis contre la décoloration ou contre les dommages occasionnés par la pollution de l'air (tels que les oxydes de métal ou les particules métalliques - la liste ne se limite pas à ces derniers), contre l'exposition aux produits chimiques ou à l'altération par les intempéries. Les produits LAMEO® ne sont pas garantis contre la salissure, la crasse, les taches de fruit, la rouille, la graisse ou les taches qui ont brûlé la surface de la terrasse. LAMEO® n'est pas responsable des variations de couleur, d'éclat ou de texture d'une planche à l'autre.

LA PRESENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE ECRITE OU ORALE, TOUTE AUTRE RESPONSABILITE OU OBLIGATION DE LAMEO®. ELLE REPRESENTE LA SEULE GARANTIE DU VENDEUR ET AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, STATUAIRE OU AUTREMENT, SERA IMPLIQUEE.

LAMEO® ne sera pas responsable de l'installation ou la réinstallation, pour les dommages accessoire, punitif, ou dommages indirects de quelque sorte.

Aucune personne ou entité n'est autorisée par le garant pour faire n'importe quelle déclaration ou n'importe quelle représentation, quant à la qualité ou la performance de LAMEO® autrement que comme défini dans cette Garantie Limitée et tout changement doit être écrit et signé par le Garant.